



Collectif  
Démocratie,  
Éthique et  
Solidarités

collectif-des.fr

## Communiqué de presse / n° 6

2 mai 2025

### *Version intégrale*

#### **Euthanasie et suicide assisté : une « mort naturelle » ?**

#### **La responsabilité politique ne réside pas dans l'art d'atténuer ou de travestir la signification des termes**

Le collectif Démocratie, éthique et solidarités se joint aux prises de positions inquiètes ou stupéfaites qui se multiplient en réaction à l'actuel débat parlementaire relatif à l'euthanasie et au suicide assisté. Après avoir qualifié les actes d'un médecin provoquant la mort par l'euphémisme « aide à mourir », la Commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale franchit un pas supplémentaire en les assimilant à des « morts naturelles ».

« Article 9

Est réputée décédée de mort naturelle la personne dont la mort résulte d'une aide à mourir conformément aux articles L. 1111-12-1 à L. 1111-12-14 du présent code. »

Ce glissement sémantique n'est pas anodin. Il traduit une volonté de normaliser, voire d'édulcorer des pratiques qui concernent les enjeux anthropologiques, sociétaux, éthiques et médicaux les plus fondamentaux. **Une mort intentionnelle, médicalement provoquée, ne saurait être assimilée à une mort naturelle.**

#### **Une confusion des mots lourde de conséquences**

L'expression « mort naturelle » a historiquement et médicalement un sens précis : elle désigne le décès résultant du cours ordinaire de la vie ou de la maladie, sans intervention extérieure volontaire pour en hâter l'issue. Qualifier désormais une mort

provoquée - qu'il s'agisse d'une injection létale ou d'une assistance au suicide - de « naturelle » revient à nier la distinction majeure entre « laisser mourir » et « faire mourir ».

Cette confusion n'est pas neutre. Elle a des conséquences directes sur nos représentations de la mort, sur la manière dont la société perçoit la fin de vie, sur la formation des soignants, sur les obligations des établissements de santé et, surtout, sur la protection que l'on doit aux plus vulnérables. En modifiant le sens des mots, on modifie la norme et on banalise un acte qui semble dès lors indifférent. De surcroît nos parlementaires fragilisent sciemment l'exigence d'accompagnement en soins palliatifs profondément distincte de la provocation d'une mort médicalisée.

En étant confondues dans l'ensemble des morts naturelles, les morts par euthanasie et suicide assisté sont rendues invisibles, indétectables. Elles échappent aux statistiques de santé publique, cessent de dire explicitement ce qu'elles représentent de notre mode de vie collectif.

Après avoir recouru au stratagème des euphémismes dans l'énoncé d'une proposition de loi sur la fin de vie qui a refusé le courage et la loyauté d'affirmer qu'elle concerne l'euthanasie et le suicide assisté, l'étape supplémentaire est de légitimer la mort provoquée en l'assimilant, contre l'évidence, à une mort naturelle.

Ces manipulations des mots et des concepts, cette destruction délibérée de tout repère, de tout cadre strict est l'indice incontestable d'une démarche qui, contrairement à ce qui est affirmé, nous engage dans une voie législative profondément déséquilibrée.

### **Un débat tronqué par la falsification des mots**

Le langage est la condition première d'un débat démocratique honnête. Lorsqu'on travestit les mots et les concepts pour dénaturer la réalité et rendre plus tolérables des pratiques controversées, on refuse aux citoyens la capacité de débattre et de décider en connaissance de cause. Nommer l'euthanasie « aide à mourir », puis parler de « mort naturelle » pour une mort provoquée, ce n'est pas adoucir les choses, c'est les masquer et en relativiser leurs conséquences.

Le Collectif Démocratie, éthique et solidarités ne redoute pas les débats complexes et la confrontation d'arguments dans la loyauté et la transparence.

Au moment où nos démocraties sont fragilisées par des pseudo-vérités, des approximations et des discours idéologiques, le Collectif Démocratie, éthique et solidarités en appelle à la rigueur et à l'honnêteté dans une discussion parlementaire qui, d'amendements en amendements, donne à penser qu'aucune règle stricte, voire de bon sens, n'entravera un processus législatif précipité, prêt à tout pour aboutir coûte que coûte. La responsabilité politique ne réside pas dans l'art d'atténuer ou de travestir la signification des termes, mais dans la capacité à nommer et à assumer les choix pour permettre une confrontation raisonnée des arguments dans un débat digne de ce nom. **C'est un devoir de vigilance démocratique qui s'impose, notamment pour la protection des plus vulnérables.**

Quant aux compagnies d'assurance, elles apprécieront les conséquences de cette évolution dans la définition de la mort, et ne manqueront certainement pas d'y

répondre par des mesures qui pourraient s'avérer discriminantes pour les personnes plus exposées que d'autres à certains critères, notamment de morbidité et de mortalité revus du fait de ce bouleversement décidé.

### **Un appel à la rigueur, à la lucidité et à l'honnêteté**

Le collectif Démocratie, Éthique et solidarité en appelle à la plus grande rigueur et à une vigilance accrue dans ce temps de discussions parlementaires qui d'amendements en amendements donnent à penser qu'aucune règle stricte, voire aucune rationalité ni aucun bon sens n'entraveront un processus législatif précipité, prêt à toute forme de renoncement pour aboutir coûte que coûte.

Si le législateur en décide ainsi, la mort provoquée relèvera d'un choix individuel cautionné par la société. **L'euthanasie ou le suicide assisté n'ont rien d'une mort naturelle.**

**En protégeant le sens des mots et des concepts, on protège les personnes qui peuvent être victimes de leur usage approximatif, tronqué ou dévoyé. C'est ainsi que nous protégerons notre démocratie de renoncements hâtifs ou de concessions tactiques qui menacent son intégrité.**